

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette **6211-24-085**

Québec, le 30 novembre 2015

Monsieur Sébastien Ross, biologiste M. Sc.  
Directeur de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
92, 2<sup>e</sup> Rue Ouest, bureau 207  
Rimouski (Québec) G5L 8B3

**Objet :       Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des  
Basques et de Rimouski-Neigette**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29  
et 30 septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de  
l'étude de ce dossier, vous soumet en annexe une série de questions  
additionnelles.

Vos documents et réponses doivent être acheminés, le plus tôt possible, et ce,  
compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. **Une  
réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le mercredi  
2 décembre 2015.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous  
prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

## ANNEXE 1

- 1- Dans les deux parcelles de l'échantillonnage de la région 02, qui touchaient le TNO Lac-Boisbousquet, quelle était la surface en kilomètres carrés qui se situaient à l'intérieur de ce territoire de 102 km<sup>2</sup> (voir document PR3,1, p. 2-30, Tableau 2.15) sur les 165 km<sup>2</sup> dont bénéficie le Club de chasse et pêche Appalaches (ce qui inclut des lots intramunicipaux riverains du TNO).
- 2- Est-ce que la précision de votre récente évaluation du cheptel d'originaux à l'intérieur du TNO serait suffisante pour servir de caractérisation de référence à une étude scientifique qui aurait pour objectif de mesurer l'impact de l'implantation d'un parc éolien pendant et après sa construction, à moyen et long terme?
- 3- Est-ce que le fait que l'état des connaissances sur ce cheptel à ce moment-ci dans le TNO et sur les territoires voisins, grâce aux deux parcelles du récent échantillonnage, serait suffisant pour mesurer à la fois l'impact de la construction et de l'opération d'un éventuel parc éolien à l'intérieur du TNO et un éventuel déplacement du cheptel en périphérie?